



Litige transaction véhicule occasion

Par **Phil16**, le **12/07/2009** à **21:03**

Bonjour,

J'aurais voulu savoir si dans le cas d'une vente d'un véhicule d'occasion, ayant comme défaut constaté 2 jours après la vente, un problème de joint de culasse défectueux entraînant un non refroidissement du moteur, est assimilé à un vis caché ? Etant donné que ce n'est pas pas avec 40 km que ce problème intervient, que le vendeur n'a pas fournit de factures d'entretiens, niant toutes connaissance d'un quelconque problème, est ce bien un vis caché ? avec possibilité de faire fonctionner l'article 1641 ?

Merci